

RAPPORT SUR LES MEURTRES DES DÉFENSEURS ET DÉFENSEUSES DES DROITS HUMAINS

NOTE CONCEPTUELLE

I. Introduction

La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, M. Mary Lawlor, consacrera son prochain rapport thématique au problème de meurtres des défenseurs et défenseuses des droits humains. Ce rapport sera présenté lors de la 46^{ème} session du Conseil des droits de l'homme en mars 2021.

II. Objectifs

Conformément à la demande du Conseil des droits de l'homme d'étudier les tendances, les évolutions et les défis auxquels les défenseurs et les défenseuses des droits humains font face, la Rapporteuse spéciale **se concentrera sur les meurtres de personnes qui promeuvent et défendent les droits humains.**

Le nombre déclaré de défenseurs et défenseuses tué/e/s est en augmentation. Il n'y a pas d'attaque plus directe contre la société civile que l'assassinat de défenseurs et défenseuses des droits humains.

La Rapporteuse spéciale a identifié le meurtre des défenseurs et défenseuses des droits humains comme une priorité de son travail, tel que sera indiqué dans son prochain rapport à l'Assemblée générale (A/75/165), dans les communications envoyées aux gouvernements et aux autres acteurs, et pendant des réunions avec les défenseurs et défenseuses. Elle a également tenu une série de consultations avec des défenseurs et défenseuses des droits humains qui ont reçu des menaces de mort.

Objectifs spécifiques du rapport

- Évaluer la nature des risques, des menaces et des tendances des meurtres de défenseurs et défenseuses des droits humains, de la part d'acteurs étatiques et non étatiques. Une attention particulière sera accordée à :
 - La nature et l'importance des menaces de mort émises contre les défenseurs et défenseuses des droits humains en ligne et hors ligne ;
 - Les tendances émergentes de meurtres dans les différentes régions du monde ;
- Identifier et explorer les mesures de prévention et de protection efficaces et les leçons retenues en matière de la protection des défenseurs et défenseuses des droits humains.

Discuter des solutions pratiques d'améliorer la mise en œuvre et la diffusion de ces mesures.

- Fournir un espace de dialogue où les acteurs concernés, provenant des différentes régions du monde, peuvent partager leurs expériences et leurs connaissances ;
- Partager des exemples de mesures utiles prises par les États, les institutions des Nations Unies, les entreprises, les institutions financières internationales (IFIs), les organisations de la société civile (OSCs) et les défenseurs et défenseuses des droits humains.

III. Méthodes de travail

Afin d'atteindre les objectifs spécifiques du rapport, différentes activités et résultats sont prévus. En particulier :

- Un questionnaire distribué aux acteurs concernés, notamment aux États membres des Nations Unies, aux organisations internationales et régionales ainsi qu'aux institutions nationales des droits humains et à la société civile pour permettre à la Rapporteuse spéciale de déterminer les tendances actuelles de meurtres des défenseurs et défenseuses, ainsi que les bonnes pratiques et les leçons retenues.
 - Toutes les contributions reçues dans un format accessible Word seront publiées sur le site web du HCDH, sauf si l'auteur de la contribution a clairement indiqué qu'il ou elle ne souhaitait pas que sa contribution soit rendue publique lorsqu'il ou elle a soumis sa réponse.
- Une analyse des communications et des communiqués de presse sur les défenseurs et défenseuses des droits humains tués ou menacés de mort envoyés par le mandat aux États et aux autres parties concernées.
- Des consultations avec différents défenseurs et défenseuses des droits humains en vue de recueillir des témoignages et identifier les expériences communes de menaces de mort ;
- Des réunions d'experts en ligne pour aider la Rapporteuse spéciale à formuler des recommandations aux différents acteurs impliqués dans la protection des défenseurs et défenseuses des droits humains en danger de mort, ainsi que sur les bonnes pratiques et les leçons retenues pour prévenir les meurtres.
 - Les consultations et les réunions d'experts se dérouleront selon les règles de Chatham House (les participants sont libres d'utiliser les informations reçues, mais ni l'identité ni l'affiliation du ou les orateurs ou de tout autre participant ne peuvent être révélées)

IV. Résultats Prévus

Ces activités serviront de base au rapport que la Rapporteuse spéciale présentera au Conseil des droits de l'homme en mars 2021. Elles seront également l'occasion pour les défenseurs et défenseuses des droits humains et les experts de se rencontrer et d'échanger leurs expériences et leurs idées, en vue de renforcer la protection des défenseurs et défenseuses des droits humains.

V. Contact

Pour toute question concernant le processus, veuillez contacter defenders@ohchr.org

VI. Background

En 2000, la Commission des droits de l'homme, le prédécesseur du Conseil des droits de l'homme, a créé le mandat sur la situation des défenseurs des droits de l'homme afin de contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration de 1998 sur les défenseurs des droits de l'homme.

En May 2020, M. Mary Lawlor (Irlande) a été nommée Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme par le Conseil des droits de l'homme.

La protection des défenseurs et défenseuses des droits humains est la principale préoccupation de la Rapporteuse spéciale. À cette fin, elle recherche, reçoit et examine des informations sur la situation des défenseurs et défenseuses des droits de l'homme afin d'établir une coopération avec les gouvernements et les autres acteurs intéressés et de recommander des stratégies efficaces pour mieux protéger les défenseurs et défenseuses.